



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**



**SEANCE
DU
16 MARS 2009**

ville
de

Talange

Le Conseil Municipal, convoqué le **10 mars 2009** par Monsieur Patrick ABATE, Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville, le **lundi 16 mars 2009 à 18h30**. La secrétaire de séance est Valérie DIEDERLE.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2009

Conseillers présents :

Patrick ABATE
Catherine DOPPELMANN
Bruno CALCARI
Régine DAUTRUCHE
Dominique LOEHRER-STAUDRE
Jean-Marc ELISEI
Martine CAVALLIN
Simon THILLY
Anne CROCITTI
Jean-Pierre COMANDINI

Driss TLEMSANI
Raphaëlla RUMML
Nadine CHARPENTIER
Valérie DIEDERLE
Daniel WILLAUME
Virginie MAAS
Claude LALLIER
Robert SIMON
Geneviève COLLIN
Serge ROSITO

Claudine PASQUALOTTO
Gennaro URBANELLI
Marie-Jeanne MATHIS
Gérard HEIMFERT
Rosario CUNTRERI

Conseillers absents, excusés, représentés :

Jean-Marc TODESCHINI (représenté par Dominique LOEHRER-STAUDRE)
Jean-Claude QUENETTE (représenté par Catherine DOPPELMANN)
Didier RIZZO (représenté par Anne CROCITTI)
Muriel SIMON GREBMEIER (représentée par Nadine CHARPENTIER)

Responsable des Services Municipaux (art. L.2121-15, L.2541-6 et L.2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales) :

Yves DEBRIS, Directeur Général des Services.

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte rendu de la séance du 23 février 2008
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire 2009
- 3) Divers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame Valérie DIEDERLE comme secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à celui-ci portant sur la participation de la Commune au budget de la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Vallée de la Moselle et de l'Orne pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2009 :

Monsieur URBANELLI demande à ce que l'état des présences de la séance du 23 février soit modifié et de noter que Monsieur CUNTRERI était absent et représenté par Monsieur HEIMFERT. Cette remarque prise en compte, le compte rendu de la séance du 23 février 2009 est adopté à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009 :

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 11 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les Collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir en séance du Conseil, un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, le débat n'a aucun caractère décisionnel, néanmoins il fait l'objet d'une délibération soumise au contrôle de la légalité.

Monsieur le Maire précise que le contexte est difficile pour les collectivités et en particulier pour la Commune. Il souligne que l'année 2009 sera tendue.

Il dénonce les transferts de l'Etat vers les collectivités et la baisse des dotations et autres participations, comme cette information donnée par la Président de la République indiquant la suppression de la taxe professionnelle, sans concertation, sans explication, sans informer sur les compensations. Toutes ces informations, ajoutées à la crise rendent très difficile l'équilibre du budget.

En ce qui concerne la TP, elle ne représente que 14% du budget alors que pour d'autres communes, elle se situe entre 50 % et 70%.

Autre mauvaise nouvelle, un recensement qui ne prend pas en compte les réalisations faites en 2008 et 2009, accusant une diminution de 219 habitants, soit une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 26 000 €, elle sera de 52 000 € en 2010.

A cet effet, il précise qu'étaient joints à la note explicative de synthèse, les tableaux suivants et en donne lecture.

1. Les ratios
2. La dette communale au 1/01/2009
3. Les bases d'imposition depuis 1995
4. Le produit fiscal et les allocations compensatrices depuis 2000
5. La capacité de l'Autofinancement depuis 1995 (CAF brute)
6. Le budget primitif 2009 (synthèse prévisionnelle)

I. Les résultats de l'exercice 2008 :

• Investissement :	Excédent cumulé	161 038 €	<i>PM Exercice 2007</i>	119 629 €
• Fonctionnement :	Excédent cumulé	232 266 €	«	148 536 €
• Soit un excédent global de		393 304 €.	«	268 165 €

Le solde des restes à réaliser s'élève à - 298 740 €. L'excédent de fonctionnement reporté sur 2009 sera donc de **94 564 €**.

Le détail du compte administratif 2008 sera présenté lors d'un prochain conseil.

II. La fiscalité :

Les bases prévisionnelles des 3 taxes principales augmentent entre 2,53 % et 2,61 %.

Le produit total calculé avec les taux 2008 majoré de 1% est de 3 177 644 € (+ 2,57 %) et tient compte de la participation au dégrèvement accordé aux entreprises sur la TP depuis 2007 (PVA). Celle-ci sera de 10 381 €, en baisse de 533 € par rapport à 2008. Le ratio par habitant s'établit à 403 €, celui de la strate nationale étant de 405 €.

Les allocations compensatrices s'élèvent à 189 702 €, en baisse de 6 %.

III. La dette :

Le niveau d'endettement se situe globalement au niveau de la moyenne de la strate nationale.

		TALANGE	MOYENNE NAT. 2006
En cours au 1 ^{er} janvier 2009	7 252 433 €	soit 928 €/ht	890 €/ht
Annuité	1 045 826 €	soit 133 €/ht	135 €/ht
Capacité de désendettement		12 mois	10 mois

L'emprunt ordinaire sera de 700 000 €. Compte tenu de la conjoncture actuelle, un prêt de 306 800 € sera contracté, dans l'attente des cessions qui auraient dû être réalisées avant la fin 2008

IV. Les orientations :

a) La fiscalité :

	TAUX 2008	TAUX MOYEN NAT. 2008	TAUX 2009
TH	15,89	14,57	16,05 %
TFB	20,13	18,74	20,33 %
TFNB	84,43	44,81	85,27 %
TP	17,21	15,87	17,38 %

b) Les prévisions 2009 :

En section de fonctionnement, les dépenses réelles se limiteraient à celles de 2008 (+ 0,4%), et les recettes diminueraient de 2% environ (hors cessions).

Le recensement de la population en 2005, pris en compte à partir de cette année, fait perdre à la Commune 219 habitants et a une incidence sur les dotations de l'Etat, notamment la DGF (part forfaitaire) qui diminue de 26 000 €. Les pertes sur les autres dotations ne seront connues que fin mars.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèveraient à 1 471 900 € et concerneraient principalement :

- l'acquisition de matériels et équipements,
- l'entretien des terrains et bâtiments,
- La poursuite du programme de réfection de la voirie,
- des opérations DGE (création de parkings et réfection des peintures maternelles E. Zola et E. Cotton),
- la construction du local d'athlétisme et la mise en conformité du dojo,
- la création d'une aire de pétanque fermée.

V. Les principales opérations réalisées depuis 2001 :

• Année 2001 -Réaménagement du conservatoire G. Brassens	106 619 €
• Année 2001/02 – Création d'une salle de gymnastique	875 645 €
• Année 2002/03 – Extension du centre socioculturel M. Baquet	787 784 €
• Année 2003/04 – Aménagement de la rue H. Barbusse	252 726 €
• Année 2005 – Mise en conformité des feux tricolores	143 107 €
• Année 2004/06 – Extension de l'Hôtel de Ville	1 425 290 €
• Année 2005/08 – Construction d'un orgue à l'église Jésus-Ouvrier	173 518 €
• Année 2007/08 – Extension de la salle Jacques Brel	1 317 328 €
• Année 2008 –Création d'une aire de jeux derrière la tribune M Baquet	50 928 €
• Installation d'un éclairage au stade M. Baquet	83 127 €
• Années 2001 à 2008	
○ - Réfection de la voirie	1 305 940 €
○ - Programmes DGE	914 098 €
○ - Entretien des bâtiments	1 084 073 €

3. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU BUDGET DE LA MISSION LOCALE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE LA VALLEE DE LA MOSELLE ET DE L'ORNE

Madame Catherine Doppelmann, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Mission Locale vient de faire parvenir sa demande de participation financière pour son budget 2009. Elle propose de renouveler cette participation en faveur de cette association dont le rôle est et reste important pour les jeunes talangeois.

Le montant de la participation s'élève à **10 266,39 €** il était de 10 192 € en 2008.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de la Mission Locale pour l'Insertion sociale et Professionnelle des Jeunes des Vallées de la Moselle et de l'Orne,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de participer au budget 2009 de la Mission Locale pour l'Insertion sociale et Professionnelle des Jeunes des Vallées de la Moselle et de l'Orne pour un montant de **10 266,39 €**.